

SAINT-RIQUIER AUTREMENT

Association enregistrée sous le n° W80100889 le 27 août 2020 auprès de la Préfecture de la Somme

Siège: 38, rue de l'Hôpital 80135 SAINT-RIQUIER

Compte-rendu des élus de « Saint-Riquier Autrement » du Conseil municipal du 8 juin 2021

Présents: J.MARTIN, J.FARCY, Y.MONIN, V.LECOMTE, D.BALAVOINE, AM.BECHET, P.BUTEUX,

M.CAGNARD, H.LEVE, L.BALESDENT, C.DAMAGNEZ, M-L.SAVREUX, L.JOSSE

Absente: S.DUHEN, L.NIVELLE

Secrétaire de séance : Laurence BALESDENT

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2021 :

Monsieur BALAVOINE (SRA) indique que lors du précédent conseil municipal, Monsieur MONIN lui avait rappelé les devoirs d'un élu. Monsieur BALAVOINE rappelle à Monsieur MONIN qu'il n'est plus le maire de la commune et que si un rappel doit lui être signifié, il doit l'être par Madame MARTIN, actuelle Maire.

De plus il ajoute qu'avant de faire des réflexions aux autres, il vaut mieux être soi-même droit dans ses bottes. Monsieur BALAVOINE indique à Monsieur MONIN qu'en tant qu'élu, il n'a pas à employer à titre personnel les employés municipaux à son domicile. De même, lors de réunion ce qui se dit n'a pas à être divulgué, que les personnes y assistant sont tenues au secret professionnel ; comme dernièrement lors de la commission des impôts où Monsieur MONIN a exposé certains propos tenus lors de cette réunion à *l'extérieur*.

Monsieur BALAVOINE ajoute que comme tout le monde, il est attaché à la sécurité des agents municipaux, notamment lorsqu'ils élaguent les arbres. Le fait d'utiliser une fourche de tracteur et tenir une tronçonneuse à bout de bras n'est peut-être pas des plus sécuritaires.

Monsieur MONIN indique que même s'il n'est plus le maire, il dira ce qu'il a à dire et fera ce qu'il voudra. Il ajoute que s'il avait su il serait resté maire, vu comment ça se passe aujourd'hui.

Monsieur BALAVOINE (SRA) répond à ces propos en indiquant : « Merci pour Jocelyne !! » Adopté à l'unanimité

Madame le Maire indique que le point 3 est annulé (Abbatiale, restauration des vitraux) car le montant de la plus-value compense les travaux, donc pas besoin de décision modificative.

Demande d'ajouts à l'ordre du jour : décision modificative sur l'amortissement des travaux rue Habingue, d'Yvrench et de Millencourt.

Adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

1- Salle d'évolution sportive : autorisation à agir en justice dans le cadre d'une instance de fond devant le Tribunal Administratif :

Un délibéré accorde une avance sur les travaux. Il faut attendre 28 jours pour percevoir les montants. Il faudra prendre une délibération et attendre cinq à six mois pour percevoir le reste.

Adopté à l'unanimité

2- DM assainissement:

Une décision modificative doit être prise pour un montant de 0,20 €.

Adopté à l'unanimité

3- Abbatiale, restauration des vitraux :

Point supprimé

4- Assainissement : hygiénisation des boues (demande de subvention)

Monsieur MONIN indique que dans le cadre de la COVID 19 il n'y a pas eu d'étape de traitement d'hygiénisation.

Ce traitement va recevoir une subvention de l'Agence de l'Eau.

Il y a 3 933 € à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité

5- <u>Convention avec le Centre de Gestion (CDG) pour assurer la fonction d'inspection en santé et sécurité :</u>

Ceci a pour but de contrôler l'application des mesures d'hygiène et de sécurité. Cela ne coûte rien à la commune et fait partie des compétences du CDG

Madame LECOMTE (SRA) demande si on sait quand aura lieu cette inspection ou si elle est aléatoire. Madame le Maire répond que pour le moment on ne connait pas la date.

Adopté à l'unanimité

6.1- <u>Décision modificative sur l'amortissement des travaux rue Habingue, d'Yvrench et de</u> Millencourt :

Point 6.1 avant le point 6.

Suite à un problème de logiciel, le montant des travaux n'a pas été repris au budget. Il faut donc ajouter un montant de 6 675 € en amortissement pris sur les dépenses imprévues afin de pouvoir prendre la délibération modificative.

Adopté à l'unanimité

6- Tour de garde des élections :

Les élections départementales et régionales se tiennent les 20 et 27 juin prochains. Il faut deux fois deux assesseurs pour chaque élection et une personne à l'accueil.

Diverses tranches de présence sont proposées et les conseillers se positionnent sur celles-ci.

Madame LECOMTE demande à Madame le Maire, du fait qu'elle soit conseillère départementale, s'il n'y a pas incompatibilité à tenir le bureau des élections départementales. Madame le Maire de répondre qu'elle ne souhaitait pas se positionner sur ce bureau mais sur celui des régionales. Madame LECOMTE ajoute qu'en qualité d'agent régional, elle ne souhaite pas être positionnée sur le bureau des élections régionales mais sur celui des départementales.

Le Président de bureau sera Monsieur Joël FARCY.

Adopté à l'unanimité

7- Questions et informations diverses :

Madame le Maire indique que le fleurissement de la commune a été effectué.

- Monsieur FARCY indique que les fleurs rue de Drugy ont été mangées par des poules.
- Monsieur MONIN indique que Monsieur MIANNAY doit couper ses haies.

Madame le Maire remercie les personnes qui se sont rendues disponibles afin d'aller nettoyer les tombes au cimetière ainsi que pour la mise en place des cailloux. Elle ajoute que les plaques ont été remises au bon endroit et qu'un désherbage a été effectué. La maison de retraite a fourni de la peinture, les croix seront peintes en blanc.

Madame le Maire indique que le véhicule route de Doullens est partit.

- Madame CAGNARD demande ce qu'il en est des autres véhicules stationnés
- Monsieur FARCY indique que cela suit son cours.
- Monsieur MONIN indique qu'il y a un véhicule stationné devant chez Monsieur HERNAS.

Madame LECOMTE demande si les marquages destinés à matérialiser les stationnements réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) vont être repeintes tant sur le parking situé à côté de la mairie que devant l'école car celles-ci ne sont peu ou pas visibles. Elle rappelle qu'un papa ayant subi une double amputation des jambes vient déposer ses enfants à l'école et qu'il ne trouve pas forcément les places réservées aux PMR disponibles.

- Madame le Maire indique que cela va être vu.

Monsieur FARCY indique qu'une inspection de la DREAL va être effectuée et que la date reste à définir, mais que les travaux relatifs à la salle d'évolution sportive ont bien avancés.

Madame CAGNARD demande si quelque chose va être fait pour le 14 juillet.

 Madame le Maire indique attendre les nouvelles directives relatives aux mesures sanitaires du 9 juin. Il serait prévu un repas le soir, dans les jardins de l'Abbaye, et des concerts dans l'aprèsmidi. Reste à trouver des musiciens disponibles. Un feu d'artifice et la retraite aux flambeaux sont également prévus.

Madame CAGNARD demande si le festival est maintenu.

- Madame le Maire indique qu'il est reporté au mois d'octobre, pendant les vacances de la Toussaint et qu'un concert aura lieu tous les soirs à Saint-Riquier. Des animations seront proposées les samedis et dimanche dans les jardins de l'Abbaye.

Madame BECHET demande qui doit désherber le champ en face des habitations rue de Drugy.

- Madame le Maire indique que le Département a en charge les talus.
- Madame BECHET renouvelle sa demande en précisant qu'il ne s'agit pas de la rue de Neufmoulin mais la rue de Drugy.
- Madame le Maire indique que la commune n'intervient pas dans les propriétés privées.
- Monsieur MONIN indique que cela appartient à Monsieur MIANNAY.

Madame CAGNARD indique que le beffroi n'est toujours pas à l'heure.

- Madame le Maire indique qu'elle va recontacter l'entreprise.

Monsieur LEVE indique que les pigeons passent toujours en dessous des gouttières du beffroi, et demande s'il n'est pas possible de profiter de la présence de l'échafaudage pour procéder à la pose de plaques pour condamner l'accès aux pigeons.

Il remercie la commune pour le renouvellement du contrat du guide.

Il demande si la commune peut supporter le coût du nettoyage des vitres du cloître pour un montant de 558€.

- Monsieur MONIN indique que ce n'est pas un bâtiment communal.
- Monsieur LEVE indique qu'il fera une demande de subvention par le biais de l'association les Amis de l'hôtel Dieu

Monsieur LEVE ajoute avoir reçu un macaron du Guide Michelin vert, comportant deux étoiles pour l'office de tourisme et l'abbatiale de Saint-Riquier

- Madame SAVREUX demande ce qu'il va advenir du puits démonté au sein de la chapelle
- Monsieur LEVE indique qu'il fera faire un devis

Madame le Maire indique qu'il a fallu fermer le cimetière par rapport au traitement qui y est effectué avec les produits. Les personnes en étaient averties par des affichages aves les dates de fermeture du cimetière.

Monsieur BUTEUX demande s'il n'est pas possible de faire effectuer le traitement des orties dans la maison vide située rue de Drugy, et indique qu'il y a des rats.

Clôture de séance à 19h15

Etablit par vos élus de la liste « Saint-Riquier Autrement » :

- Valérie LECOMTE et Daniel BALAVOINE
- Publié le 09juin 2021